

Département du Loiret

====

Arrondissement de
Pithiviers

TRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF DE LA RIMARDE ET DE L'ESSONNE

Délibération n°2025-26

Séance du 13 Octobre 2025

Le Conseil Syndical s'est réuni le 8 Octobre 2025 à 10h00 à Estouy, en l'absence du quorum, Monsieur le Président a reconvoqué l'assemblée délibérante le 13 Octobre 2025 à 9h30 à Estouy (la délibération est adoptée sans l'obligation du quorum).

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. PILLETTE, GAINVILLE, RICHET, RIVIERE, COULON, CRISSA

Communauté de Communes du Pithiverais :

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais :

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme ROBILLARD

Délégués titulaires absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M. BEAUVALET, Mme IVALDI, MM. TESTA, DAUVILLIER, HARDOUIN, FONTVERNE.

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM. GOUT, CHACHIGNON, Mme DUPRE, MM. BOURGEOIS, CHANTEAU, BRISSON

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOIEL, MM. MURAT, GUERTON, Mme DEFROMERIE, MM. DESBOIS, GEORGES, COURTOIS, BERTHELOT, Mme RAUTURIER, MM. BREDONTIOT, BARRIER, DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, MM. VOLKRINGER, DUAULT.

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. BERTHIER, BOUARD, PERON, BARJONET, COLMAN, DAUDIER, VICECONTI, Marc GROSSIER, GUERINET, Mme COQUIL, MM. GRILLERE, MONCEAU, BROSSE, LANGUILLE, DOUILLET, Mme SERGENT, MM. PALLU, HUTTEAU

Délégués suppléants absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : MM. DETROIT, DENIS, Mme BAUDU, M. ROBERT, Mme HERVOUET.

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM. LEBRET, BESNARD, MPNCEAU, DA SILVA, LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. EUVRARD, BARBERON, BERARD, LEROY, LESSEUR, BRUNHES, BLONDEAU, ROUSSEAU, LALUQUE, GUERTON, BREUILLARD, GIRARD, BAUER, Mme MASURE, MM. SUTTIN, MANGEANT, PROFFIT, DA SILVA, ARCHENAUT, CAILLARD, NICOLLE, Mme LEVY.

Communauté de Communes du Pithiverais : MM. PERRIER, ROCHER, BOBET, Mmes GASTELIER, VALLOIS, M. LEGRAND, Mme MERCIER, MM. Benoît GROSSIER, VINCENT, Mme PAILLOUX, M. YOYOTTE, Mme POINCLOUX, MM. SOUILAH, LAIZEAU, MOUSSINET, ALLIMONIER, TRANSON, DURAND.

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission

Lucie RIANT MARCHAND : secrétaire/comptable

Objet : attribution du marché d'étude pour l'établissement du dossier loi sur l'eau et de la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration sur la période 2027-2031

Le Comité Syndical,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du 18 novembre 2022 déclarant d'intérêt général et autorisant les travaux de restauration des cours d'eau et des zones humides portés par le SMORE sur la période 2022-2026 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 8 juillet 2025 approuvant le projet de Contrat de Territoire avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et son programme d'actions sur la période 2026-2030 ;

Vu la délibération du Bureau du 24 juillet 2025 autorisant le Président à lancer le marché d'étude pour l'établissement du dossier loi sur l'eau et de la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration sur la période 2027-2031

Considérant que deux offres ont été reçues de la part des entreprises ARTELIA et ABO-ERG ENVIRONNEMENT ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Entendu l'exposé du Président,

Décide

D'attribuer le marché d'études à l'entreprise ARTELIA pour un montant de 127 690 € HT ;

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à mettre au point le marché et à signer tout acte s'y afférent ;

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à solliciter le financement de cette opération auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au taux maximum.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Anne-Jacques de BOUVILLE

